



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Forte de la présence de 27 de ses membres et de 32 de ses membres représentés, l'assemblée générale 2026 de la CFR a été un moment d'échange et de convivialité apprécié de tous les bénévoles qui oeuvrent sans compter et avec une totale abnégation dans les tâches et actions qui leur sont confiées. La période actuelle où notre corps social fait l'objet de qualificatifs injustifiés est l'occasion de montrer que notre solidarité n'est pas un vain mot. Vous trouverez dans cette lettre, ses suites et ses annexes, la justification fondée de nos propositions, prises de positions et actions pour la défense des intérêts moraux et matériels de nos mandants. Le Président, P. Erbs

Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2026

Après avoir ouvert l'assemblée générale ordinaire le Président en a présenté son ordre du jour. Les rapports des commissions (voir les trois tableaux à la suite de ce numéro), les comptes 2025 et le projet de budget 2026 (annexe 3) et le montant de la cotisation 2026 (sans changement) ont été approuvés à l'unanimité après de nombreux échanges constructifs.

Le Président Pierre ERBS a ensuite présenté le rapport d'activité pour 2025 et son rapport d'orientation dont vous trouverez les transcriptions complètes en annexes 1 et 2 :

Extraits du rapport d'activité 2025 : Les rapports des différentes commissions qui vous ont été présentés ont rappelé les réflexions menées sur tous les sujets qui préoccupent la CFR. Ce sont ces travaux qui ont notamment été à l'origine des décisions prises par le Bureau de la CFR qui s'est réuni régulièrement chaque mois. Nous sommes intervenus dans un contexte politique chaotique prolongeant celui que nous avons connu en 2024. L'instabilité n'a pas permis de faire avancer les dossiers, elle a au contraire figé les situations. Nous sommes intervenus par Communiqué de presse et par une lettre adressée à chacun ou chacune des Présidents ou Présidentes des groupes parlementaires faisant valoir que ces dispositions visant uniquement les retraités constituaient une discrimination inacceptable par les 17 millions de personnes concernées. Les négociations menées pour éviter la censure du gouvernement se sont traduites par l'abandon de mesures mettant en cause la situation des retraités et le vote de textes de lois ne faisant qu'assurer le fonctionnement des services publics. Toute notre action a été menée dans un contexte de préjugés et de méconnaissance de la situation réelle des retraités, très largement relayés par les médias. Il a fallu faire valoir que les 10% d'abattement fiscal n'avaient rien à voir avec l'abattement pour frais professionnels des actifs, que la retraite moyenne était bien inférieure au salaire moyen, que l'augmentation des taux de CSG n'avait pas été compensée comme elle l'avait été pour les actifs, que les retraités étaient les seuls à payer une cotisation maladie, qu'ils ne pouvaient pas déduire les primes de leur complémentaire santé... Le combat reste à mener !

Extraits du rapport d'orientation : La France est dans une situation financière préoccupante. Les déficits budgétaires se sont accumulés et la dette publique a atteint un niveau qui nécessite des mesures drastiques. Or la situation politique particulière n'a pas permis d'engager le redressement nécessaire. Plus généralement nous nous trouvons dans un contexte où les retraités sont désignés comme des privilégiés qui ont profité des 30 glorieuses, dont le niveau de vie serait supérieur à celui des actifs et qui de surcroît bénéficieraient d'avantages fiscaux indus. Les « Papyboomers » devraient donc être mis à contribution. Le discours, bien que sans fondement, est largement médiatisé et il n'y a rien de plus difficile que de combattre les préjugés. Le contexte politique doit également être pris en compte puisque les échéances électorales de l'année 2027 vont conduire à des débats où le sujet des retraites et des retraités sera nécessairement présent. Nous devons donc dans ce contexte particulier nous mobiliser et engager toutes les actions qui s'avéreront nécessaires. D'ici là nous aurons certainement été amenés à intervenir à l'occasion des débats budgétaires, le problème du rééquilibrage des finances publiques se posant dans les mêmes termes que l'année dernière. Nous serons toujours sur la même ligne : si nous pouvons accepter de participer à un effort collectif, nous refuserons toujours toute mesure qui ne concernerait que les retraités et qui constituerait donc une discrimination. Bien entendu, comme à chaque élection présidentielle, nous interpellons le moment venu tous les candidats en leur demandant de nous faire connaître leurs positions sur tous les sujets qui nous concernent directement. Enfin notre intervention sur les réseaux sociaux qui est un de nos moyens d'action sur l'opinion devra être élargie au-delà du seul réseau LinkedIn.

Conseil d'administration du 18 juin 2026

Le Conseil a procédé à l'élection de son Bureau comme suit :

Président : Pierre Erbs - Président d'honneur : François Bellanger

Vice-présidents (e) : Danièle Larvor - Pierre Conti - Hervé de Villaine - François-Xavier Lehmann - Pierre Mangon

Secrétaire : Patrick Rouchouze - Secrétaire adjointe : Michèle Le Goff

Trésorier : Jean-Claude Magdelainat - Trésorier Adjoint : Michel Verlhac

Membres : Jocelyne Colin - Christian Bourreau - André Combier - Jean Cordoba - Patrick Lefevre

Personnes qualifiées : Yvonne Jourd'hui - Roger Barrot - Christian Breyton - Sylvain Denis - Jean-Michel Hôte - Hubert Madinier - Michel Riquier - Félix Vézier

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESCRIPTIF SYNTÉTIQUE DES TRAVAUX
Autonomie	La commission s'est réunie trois fois et a organisé un webinaire L'année a été marquée par l'incertitude budgétaire sur 2025 et 2026. Les établissements et services se débattent dans de grandes difficultés auxquelles la CNSA tente d'apporter des aides. Finalement c'est le reste à charge des bénéficiaires qui augmente, d'autant plus que les départements appliquent trop souvent les tarifs minimaux. La réunion du 17 mars a été consacrée tout d'abord au PLFSS enfin voté qui permet à la CNSA de mettre en œuvre les mesures votées en particulier la fusion des sections soins et dépendances dans les EHPAD. Cette mesure sera mise en œuvre expérimentalement La CNSA a choisi comme thème de travail sur 2025/26 les habitats intermédiaires. Suite à une réunion avec les fédérations du domicile B. Lachesnaie, vice-président du Conseil de la caisse l'ouverture d'un dossier « reste à charge ». La commission s'est penchée sur la généralisation de l'outil ICOPE outil d'auto diagnostic pour la prévention de la perte d'autonomie. Le 23 juin la commission s'est penchée sur le cahier des charges du SPDA et a décidé de programmer un webinaire avec la CNSA à destination des membres des CDCA issus des composantes de la CFR. En effet le cahier des charges ne traite pas de la représentation des personnes et il apparaît que les CDCA doivent, dans chaque département, s'impliquer dans ce dispositif. Une commission de la FNAR demande que la commission CFR traite de l'avenir des EHPAD. La commission CFR estime qu'elle n'a pas les compétences techniques. Par ailleurs le Haut conseil de l'âge a programmé sur un an un travail sur le sujet à base de travaux de chercheurs et d'audition d'acteurs. Nous participons aux travaux du haut conseil et nous nous appuyons sur le rapport final prévu en juin 2006. La séance du 13 octobre a été consacrée à la préparation du webinaire prévu le 13 novembre avec la CNSA. Le thème était le SPDA (service public départemental de l'autonomie). Le cahier des charges a été publié et la CNSA a été chargée du suivi et de l'animation de la mise en œuvre par les départements. Cette séance, animée par deux personnes de la CNSA, était destinée aux membres des CDCA appartenant aux composantes de la CFR. Sur les quelque deux ou trois cents membres une quinzaine seulement ont participé à cet événement. C'est décevant. Pourtant le rôle des CDCA et des représentants des personnes est important. Le bureau devra se pencher sur l'implication de nos mandatés. Il est souhaitable qu'ils se connaissent, se coordonnent et défendent les mêmes positions.
Délégués CFR	L'activité du réseau des Délégués CFR a été faible en 2025 / 2026, à l'image de l'année précédente. Le réseau qui compte 120 à 130 Délégués Régionaux et Départementaux souffre de certaines faiblesses. Quelques départements ne sont pas couverts mais surtout le réseau est vieillissant avec une moyenne d'âge autour de 80 ans. L'animation du réseau, assurée par Jean-Claude Le Guillou, Patrick Rouchouse et Christian Breyton, a consisté principalement à : — l'organisation de visioconférences avec la participation de Pierre Erbs — la diffusion régulière par Jean-Claude d'informations concernant les retraités, provenant de différentes sources : Bureau et Commissions CFR, Communiqués de presse, Post LinkedIn, Roger Barrot pour la veille parlementaire « Sénat », Presse, etc... Malgré la bonne volonté de nos Délégués, les entretiens avec des élus, Députés et Sénateurs, ont été peu nombreux, une dizaine. Cela tient principalement à la difficulté d'obtenir des rendez-vous et à la disponibilité opérationnelle de nos délégués, l'âge ne facilitant pas les déplacements. Nous sommes loin des près de 500 entretiens annuels d'il y a une quinzaine d'années à partir desquels nous pouvions faire des statistiques ! On observe en revanche une plus grande sollicitation de nos délégués pour répondre à des questions pratiques touchant notamment aux pensions de réversion ou à la fiscalité. En conclusion, la priorité reste le renforcement, le renouvellement et le rajeunissement de notre réseau. Nous avons aussi besoin d'une nouvelle génération de délégués plus familière avec les nouvelles technologies.
Emploi des Seniors	La commission s'est réunie 3 fois dans l'année 2025. Au cours de cette année nos interventions vers les pouvoirs publics notamment, ont été nombreuses. Nous avons commencé par interpellé la Ministre du Travail de l'époque Madame Panosyan-Bouvet en lui faisant parvenir notre texte « Emploi des seniors les solutions proposées par la CFR ». Puis en analysant son projet « BOOTS + 50 » qui traitait de l'accélération de retour à l'emploi !... Projet qui n'a pas vu le jour (démission du gouvernement et non reconduction de Madame Panosyan Bouvet comme ministre). Nous avons aussi examiné le dispositif de reconversion pour les seniors grâce à une formation certifiante et une immersion en entreprise. Cette expérience a été lancée fin 2024 par France Travail Ile de France avec l'APEC et IFOP. Puis la commission a abordé l'avancement des initiatives concernant l'emploi des seniors, notant les réformes mises en place, notamment la retraite progressive devenu un droit. Puis nous avons fait le point sur l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur l'emploi des seniors qui est en application depuis le 1er avril 2025 (les décisions ont été prises en novembre 2024 par les partenaires sociaux). Nous avons adressé un courrier à tous les partenaires sociaux ayant signé l'accord. Ainsi qu'un courrier à l'ANDRH pour connaître leur vision du résultat de suivi dans les entreprises. Un courrier a aussi été envoyé à France Travail pour connaître où en était l'application du projet que pôle Emploi nous avait présenté en 2022. Autre sujet abordé « le Cumul Emploi Retraites » avec courrier au Premier Ministre Lecornu - lui donnant notre position et lui demandant de revoir le dispositif - ainsi qu'à la CFDT pour lui demander ce qu'elle attendait du dispositif. Nous avons aussi réagi sur la non revalorisation des pensions de l'Agirc Arrco en novembre 2025. Le bureau a pris la décision d'un courrier à l'Agirc Arrco, et à tous les partenaires sociaux. Sur tous les courriers envoyés, seuls Madame Panosyan Bouvet (lorsqu'elle était ministre) et le Medef ont répondu !... La situation politique (mise en place des divers gouvernements, la situation internationale, les questions du pouvoir d'achat, la campagne pour l'élection présidentielle qui a démarré ...) fait que l'emploi des seniors n'est pas la priorité de nos gouvernants, et entraîne le manque d'engagement de nos politiques sur le sujet de l'emploi des seniors. Pour 2026 : La commission a évoqué et va travailler sur les questions soulevées par l'Intelligence Artificielle, qui va entraîner des bouleversements dans le monde du travail. Le bureau a mis en place un groupe de travail, qui a tenté à sa première réunion de définir ce qu'est l'intelligence artificielle, et l'apport de l'IA sur l'information envers les seniors, et quels moyens matériels à mettre en œuvre pour la CFR. Les défis actuels liés au gel de la réforme des retraites. L'adhésion de la CFR au club Landoy - qui promeut l'emploi des seniors - 450 organisations, et des entreprises comme L'Oréal participent au club. Nous allons rencontrer la Présidente du club (qui a d'ailleurs participé à notre colloque) pour comprendre les implications de l'adhésion. Bien sûr nous continuerons de défendre nos propositions sur l'emploi de seniors contenue dans la note citée, avec notamment la mise en place de l'index seniors. D'ici la fin de l'année d'autres sujets ne manqueront pas de surgir !.....



LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES TRAVAUX
Europe	Rapport des activités de Age Platform Europe (abréviation : AGE) et de la Coordination France en 2025 : L'association Age (créée en 2001) est constituée actuellement de 110 organisations-membres : 71 représentant directement les personnes âgées et 39 proposant des services sous une forme associative et assimilée. Les membres français sont, à ce jour, au nombre de onze. AGE a tenu ses deux Conseils d'administration annuels (printemps et automne) les 2-3 avril et 1-2 octobre et son Assemblée générale à Louvain les 16-18 juin. Les membres français sont représentés par : Titulaires : Colin Yeandle (Généralisations Mouvement) et Claude Waret (UFR), Suppléants : Michèle le Goff (CFR) et Bernard Bazot (ARAF), C Waret a été élu trésorier en 2023. Les mandats sont de trois ans, renouvelables une fois. En vue de l'AG de 2026 (8-10 juin) et de la participation aux CA à venir, la Coordination a décidé que la représentation serait reconduite avec une permutation : M Le Goff devient titulaire et B Bazot suppléant. Jean-Michel Hôte, précédemment trésorier (2017-2023), anime les travaux de la Coordination France. Les activités structurantes de AGE se sont déroulées dans le prolongement des axes de travail de 2024 : Développement de la stratégie « Une Europe pour tous les âges » qui avait fait l'objet d'une campagne à l'occasion des élections européennes de juin 2024. Contrairement aux attentes, un « Intergroupe parlementaire » que Age appelait de ses vœux n'a pas été constitué dans le nouveau Parlement (720 sièges), mais un groupe dit « d'intérêt » qui a pu compter sur le soutien de 37 élus. Le Secrétariat recourt à ces contacts pour faire avancer les positions de l'organisation, selon les opportunités de l'agenda politique. Un document sur la Stratégie de AGE pour 2026-2030 a été rédigé au cours de l'année par un groupe de travail ad hoc auquel a contribué Michèle le Goff. Adopté lors du CA d'octobre, il sera officialisé par un vote en AG le 8 juin 2026. Le document est construit en trois parties : 1 - contexte et orientation générale, 2 - trois objectifs : sensibiliser davantage le public aux opportunités et aux défis liés au vieillissement de la population, prendre en compte les situations des personnes âgées et les questions liées au vieillissement dans les programmes politiques à tous les niveaux, écouter et faire entendre la voix des personnes âgées, 3 - ressources (financières et humaines) et méthodes de travail. Activités des Task Forces : Il existe 3 TFs actives dans lesquelles les membres français sont particulièrement impliqués : « Dignité et vieillissement en bonne santé » : M Le Goff, présidente - « Environnements favorables aux âges et accessibilité » : B Bazot, Vice -président - « Emploi et participation » : C Waret, vice-président - La 4^{ème} « Revenus adéquats et exclusion sociale » n'a pas trouvé son rythme de travail : Elle va être intégrée dans la précédente qui comprendra désormais « l'inclusion sociale ». Financement : Rappelons que l'exercice 2024 s'était achevé sur un excédent de 40 866 € (versus 21 917 € en 2023). Pour 2025, l'excédent de 32 137 €. Les ressources totales s'élèvent à 1 418 383 € et les cotisations à 122 336 € (environ 9 % contre 7% en 2024). Le total du financement sur fonds européens se monte à 1 199 901 € (85 % comme en 2024). Le différentiel (environ 6%) correspond à la contribution des membres aux frais de l'AG (14 050 €) et au sponsoring (82 094 €). Même si cette succession d'excédents va dans la bonne direction (constitution de réserves, selon les préconisations répétées de l'auditrice des comptes : 224 084 € au 31 12 2025), dans le contexte international actuel la recherche de sponsors s'avère compliquée. Coordination AGE France : La Coordination s'est réunie trois fois en 2025 : 13 mars, 22 mai et 18 septembre ; la réunion programmée le 11 décembre a été reportée au mois de janvier 2026. Roger Barrot a réalisé et diffusé les 4 numéros trimestriels de la NL Age France News : N° 39 en janvier ; 40 en avril ; 41 en juillet et 42 en octobre. Ces numéros comprennent des annexes pour approfondir les sujets. Ils rendent compte des travaux au fil de l'eau et sont destinés à être largement diffusés dans les associations. Nouveau membre : adhésion à AGE en 2025 du RFVAA (« Réseau Francophone Villes Amies des Aînés »), association créée en 2012 et affiliée au réseau mondial de l'OMS des « villes et communautés amies de aînés ». Des coopérations informelles existaient avec AGE depuis quelques années. L'officialisation de la « Stratégie pour l'équité intergénérationnelle » va inciter les membres français à faire valoir en 2026 des prises de position de fond telles que la présentation sur le site de la CFR de « la place des retraités dans la société » qui souligne les aspects complémentaires entre : l'intergénération et l'environnement familial, le bénévolat au service des autres, les actions dans la vie de la cité. En 2026, outre la poursuite du travail sur les dossiers précités, la Coordination devra s'investir, en vue de 2027, sur la préparation de la révision (tous les cinq ans) de la mise en oeuvre du Plan international d'action de Madrid sur le vieillissement (MIPAA) adopté en 2002, ce qui permettra un passage en revue transversal des politiques et de leur évolution.
Retraite	Après le départ de Michel BARNIER, avec la nomination de François BAYROU à la tête du gouvernement, la CFR prend en janvier les devants en adressant à celui-ci une lettre rappelant nos positions, d'autant qu'en parallèle commence à se dire n'importe quoi sur les 10% des retraités. Dans le même temps, nous constatons que le COR n'a pas daigné réagir à la lettre que nous lui avions adressée en novembre suite à la parution d'un premier rapport dur les droits familiaux et conjugaux. Rien ne se décidant, nous avons annulé notre réunion de février mais en mars nous décidons de ne pas réagir à la mise en place du conclave sur les retraites, attendant de voir s'il peut en sortir quelque chose. En avril, se poursuivent les attaques contre ces « vieux qui coûtent trop cher ». Les travaux du conclave continuent sans résultat apparent. A noter un rapport de la Cour des Comptes qui préconise de calquer notre système de retraite sur l'AGIRC-ARRCO et d'indexer les pensions sur les salaires. On parle aussi de TVA sociale. En parallèle, le Premier ministre ayant demandé à un certain nombre d'organismes de fournir des pistes pour réduire le déficit de la Sécurité Sociale, la CFR a fourni une contribution au HCFEA. En mai on reparable des droits familiaux et conjugaux et la CFR rappelle ses positions (réversion des 55 ans au taux de 60% de la pension du défunt et suppression des conditions de ressources). Juin n'apporte pas grand-chose, sinon un rapport décevant du COR sur les retraites. Juillet marque l'échec du Conclave. On commence à découvrir les tendances du budget 2026 (année blanche, suppression des 10%...). Le CSR publie un rapport tandis que la retraite de la FPE fait l'objet d'interrogations et de critiques. La TVA sociale a fait l'objet d'un groupe de travail CFR qui émet de nombreuses réserves sur cette proposition. On évoque aussi la possibilité d'introduire de façon obligatoire une dose de capitalisation pour réduire les difficultés du régime général ; un groupe de travail est constitué au sein de notre commission. La rentrée est marquée par la décision de F. BAYROU de demander la confiance du Parlement, confiance qui avait toutes les chances de lui être refusée. Devant l'incertitude grandissante de la situation, la CFR a décidé de rappeler sa position – par lettre et communiqués – à tous les présidents de groupes, les chefs de partis représentés à l'assemblée et les ministres. Dans le même temps, la CFR a décidé de renforcer sa présence médiatique. Cette décision se concrétise avec une multiplication notamment des communiqués et post LinkedIn en novembre. Les partenaires sociaux n'étant pas parvenu à un accord, l'AGIRC-ARRCO décide de ne pas revaloriser les retraites, malgré de bons résultats financiers ; aussi la CFR a-t-elle adressé une lettre de protestation. Par ailleurs, dans ses conclusions, notre groupe de travail se prononce contre la capitalisation. Enfin en décembre, le COR présente son rapport définitif sur les droits conjugaux et familiaux. En désaccord sur de nombreux points, nous adressons à Jean-Pierre FARANDOU, Ministre du Travail et organisateur d'une grande conférence sociale, une lettre détaillant nos positions. En ce début d'année 2026, faute de consensus à l'Assemblée, c'est l'inaction qui demeure. Certes le PLFSS a été voté, accompagné de décisions qui semblent surtout dégrader l'image et la situation financière de la France - suspension de la Réforme des retraites, notamment – mais le projet de loi de finances pour 2026, finalement voté après maintes tractations a maintenu globalement le statu quo au bénéfice des retraités. Et la commission a considéré qu'il n'y a plus lieu de réagir de quelque manière que ce soit. Par contre, une fois passées les élections municipales, les appétits pour la Présidente vont se faire jour (Certaines personnalités politiques annoncent déjà leur candidature). Il sera temps alors pour notre commission d'écrire à chaque candidat, d'exiger que figure dans chaque programme une réforme de nos systèmes de retraite, aucun de ces programmes ne pouvant ignorer les causes profondes des déséquilibres actuels, à savoir les effets conjugués du vieillissement et de la démographie. Tous ces programmes devront en outre viser par principe à l'équilibre du système. Aussi notre commission travaille-t-elle désormais sur cette adresse aux candidats. Nous avons à notre disposition les travaux déjà entrepris par la CFR dès 2016. Nous aurons aussi à préciser notre position sur l'introduction d'une dose de capitalisation.

COMMISSIONS	DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES TRAVAUX
Santé	Depuis la dernière assemblée nous nous sommes réunis 5 fois. Au cours de ces rencontres de nombreux sujets ont été traités gageons que nos réflexions ne resteront pas lettre morte ! Un des points sur lequel nous avons travaillé : ICOPE et la Prévention. Qu'est-ce qu'ICOPE : (Integrated Care for Older People=Soins Intégrés pour Personnes Âgées) ICOPE consiste à favoriser une approche intégrée de la santé afin de prendre en compte les capacités de la personne âgée de plus de 60 ans. ICOPE TRIAL est proposé dans le cadre de l'expérimentation nationale dite de l'« article 51 » elle permet d'expérimenter de nouvelles organisations de soins et de leur financement. L'autorisation donnée en 2022 figure sur le site : www.solidarites-sante.gouv.fr Les villes de Toulouse, Limoges, Angers, Castres et Tarbes ont été choisies pour mener une expérimentation sur 5ans proposée aux personnes âgées de plus de 70 ans. Si ces dernières souhaitent y participer elles doivent se connecter sur IHU HEALTHAGE. Depuis il y a eu des évolutions qui seront évoqués dans cette synthèse. (centres médicaux psychologiques, les ARS). Complément d'informations sur ICOPE : La généralisation sur l'ensemble du territoire en 2026 et 2027 permettra au secteur de la recherche de IHU de Toulouse de comprendre les mécanismes biologiques du vieillissement afin de retarder l'apparition des maladies liées à l'âge et allonger la vie en bonne santé. À ce jour de nombreuses villes de la région parisienne, Paris territoire pilote, les hospices civils de Lyon, la ville de Lyon, la Carsat, le Groupe La Poste, des écoles d'infirmiers, des Centres hospitaliers se sont engagés dans ICOPE. Ce sont à ce jour 100000 personnes qui sont parties prenante de l'expérimentation. Depuis 2026 sur l'application numérique de l'assurance maladie « mon espace santé » il y a ICOPE. En 2027 ce sont 2millions de personnes qui seront visées afin de permettre à la recherche de proposer des solutions pour une « vie meilleure en bonne santé ». L'Environnement : La santé-environnement est une question où la subsidiarité doit s'appliquer à l'échelle des territoires, des bassins de vie. Affirmer le rôle essentiel et opérationnel des PRSE (Plans Régionaux de Santé Environnementale) avec une mise en œuvre dotée de moyens humains et financiers en associant les CTS (Conseils Territoriaux de Santé) composés de professionnels et d'usagers afin de favoriser la démocratie en santé. Contrôler la qualité de l'air, de l'eau, les rejets des stations d'épuration, les polluants éternels, les pesticides sont des missions que le plan régional doit réaliser. Les populations en situation d'exclusion et de précarité subissent plus que les autres les conséquences des dégradations de l'environnement sur leur santé. Les Comptes sociaux : Les ressources de la sécurité sociale se composent des cotisations sociales, de la CSG, des impôts et taxes, de transferts, des contributions de l'État et autres produits. La trajectoire prévoit une dégradation continue sans perspective de stabilisation. Toutes branches confondues un déficit de 22 milliards d'euros est prévu en 2026. Nous avons reparlé de l'Environnement, en se posant les questions : Que font les départements, sont-ils engagés, quelles sont les actions menées dans les territoires ruraux et dans les villes ? La qualité de l'environnement c'est la qualité de notre bien-être, de notre santé. La mise en œuvre des plan régionaux de santé. Le constat des impacts sur le végétal, le monde animal et humain que l'on définit par « one health ». - Créer des environnements favorables à la santé. - Protéger les tous petits en réduisant l'exposition aux polluants. - Diffuser les bonnes pratiques. Recenser et promouvoir les dynamiques locales, les partenariats. - L'éducation à l'environnement et la promotion de la santé. - Un urbanisme favorable permettant d'agir sur la santé, la qualité de vie des individus dont certaines pathologies pourraient être évitées. Rendre les villes plus résilientes afin de faire face au réchauffement climatique, au vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques. Les conséquences sur la santé liées à l'environnement. 33000 décès liés aux fortes chaleur entre 2022 et 2024. 60% des maladies infectieuses proviennent d'animaux sauvages. 3,2 millions de personnes meurent chaque année dans le monde de maladies liées à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations. Le Sommeil : La qualité du sommeil est essentielle pour chaque individu tout au long de sa vie. Il est caractérisé par une perte de vigilance, une diminutions du tonus... 4 phases du sommeil : l'endormissement, la déconnexion, le sommeil léger, le sommeil profond, le sommeil paradoxal permet la régénération du système nerveux par la production de mélatonine qui a pour effet de « nettoyer le cerveau ». De mauvaises phases de sommeil peuvent être à l'origine de nombreux désordres psychologiques, voire mentaux. Offre de soins en ruralité : Le constat : Les habitants en zone rurale consomment 20% de moins en soins hospitaliers que ceux des villes. Les ARS ont été créées en 2009 pour agir dans le domaine de la santé, financer des initiatives appliquer les décisions du ministère de la santé. Des structures ont vu le jour comme des Centres de Santé (anciens dispensaires) trop peu nombreux pour les soins de premiers secours dont les médecins sont salariés. Les MSP (maisons de santé pluridisciplinaires) sont des structures privées où les médecins, kiné, dentistes, ergo exercent une activité libérale. Pour pallier les déserts médicaux de nouvelles formes de soins apparaissent : téléconsultations, des bus de dépistage, des médico-bus, des actions de prévention mais on ne remplacera jamais l'humain par la machine. La Santé Mentale : Qu'appelle-t-on santé mentale : Il n'y a pas de santé sans la santé mentale. Vieillir sur le plan psychique est un processus qui dépend de nombreux facteurs. Les événements de la vie, le regard des autres, de la société. Bien vieillir psychiquement c'est conserver le maximum de capacité d'adaptation jusqu'à la fin de sa vie. Conserver une activité physique régulière, avoir une alimentation équilibrée, garder des liens sociaux afin de lutter contre l'isolement repérer les troubles neurodégénératifs. Selon l'OMS dans le monde les personnes âgées de 60 ans et plus, 15% d'entre elles souffrent d'un trouble de santé mentale, 7% de dépression. Des brochures d'information existent afin d'informer et sensibiliser la population à ces sujets 0 combien prégnants (Santé publique France, Psycom, les CMP (centres médicaux psychologiques, les ARS). Autre point évoqué : Les sorties d'hospitalisation lorsque des patients nécessitent des soins adaptés à leur pathologie et qu'ils sont admis dans des EHPAD ou dans des résidences seniors où il n'existe peu ou pas de suivi médical ! Un courrier a été adressé à la ministre de la santé sans réponse à ce jour. Le portefeuille est en croissance de 12% en 2025, il était de 23% entre 2023 et 2024. Ce sont 2157 personnes âgées de 80 ans qui ont souscrits au contrat dont 2752 en sont bénéficiaires. Les prestations ont augmenté de 5,5% en 2025 (10% entre 2023 et 2024). Le 100% santé en optique et dentaire ainsi que le poste hospitalier chambre particulière dont la prise en charge est de 30jours (-28% sur c poste) expliquent le résultat de 2025. Le 100% santé bien qu'obligatoire assez bien appliqué sur l'optique et le dentaire pas suffisamment pour les audio prothèses. Une meilleure information devrait être faite dans nos associations et fédérations. Le produits proposés étant de qualité. En dehors du niveau 1 de couverture de la complémentaire le P/C est inférieur à 100% (Niveau1 : 101,9%, Niveau2 : 95,4 Niveau3 : 94,1, Niveau4 : 93,7%). Les augmentations maîtrisées et proposées en 2026 nous ont permis d'arriver à ces résultats. Toutefois l'âge moyen des nouveaux entrants reste élevé il est de 81 ans. La communication proposée par Mutualia : Afin de développer l'offre CFR/MUTUALIA nous avions souhaité que la communication fût améliorée. Le service com nous a proposé : - Une Plaque CFR 2026 - Un flyer A5 recto /verso CFR - Sur le site web de la CFR : Une présentation et arguments de l'offre CFR/Mutualia, Publicité etc... Ces différentes propositions ont fait l'objet une présentation au comité de pilotage ainsi qu'au bureau de la CFR qui a validé ce plan de communication lors de la dernière réunion de bureau de la CFR.
Comité de Pilotage contrat « Mutualia »	